



PG 5 § 4

Principes généraux approuvés par l'assemblée Générale le 7 septembre 1990

Approuvés par le Saint-Siège le 3 décembre 1990

- **Notre vocation nous appelle à vivre cette spiritualité**, qui nous ouvre et nous rend disponibles à tout ce que Dieu attend de nous dans chaque situation concrète de notre vie quotidienne.

- Nous reconnaissons, en particulier,
 - * la **prière et le discernement** (individuellement et en communauté),
 - * la **relecture quotidienne**,
 - * et l'**accompagnement spirituel**,comme des moyens nécessaires pour chercher et trouver Dieu en toutes choses.